

## ANNONCE

### AMENAGEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES ET DU CONSEIL

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès  
- BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

**Personne responsable du marché :** Monsieur le MAIRE.

**Objet :** Aménagement de la salle des mariages et du conseil (salle polyvalente)

**Mode de passation :** Le présent marché est un marché de fournitures, soumis aux dispositions de l'Article 28 du Code des Marchés publics (C.M.P.). C'est un marché à procédure adaptée non négocié.

**Mode de dévolution :** ce marché n'est pas alloti.

**Variante :** non autorisées

**Options :** 2 options

- **OPTION 1 :** Possibilité d'acquérir 30 chaises supplémentaires
- **OPTION 2 :** Tables de réunion pour les mariages d'un niveau esthétique supérieur à celles décrites

**Délais de livraison :** La livraison et la mise en place devront avoir lieu au plus tard 10 jours avant l'ouverture au public. La mise en place sera finalisée au plus tard fin novembre 2014.

#### Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics. Le critère de choix retenu sera l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères de jugement étant classés dans l'ordre décroissant suivant et pondérés comme suit :

**1 - Valeur technique de l'offre : 50 %** suivant décompte suivant :

- ◆ Mobilier alliant design et modularité (20%)
- ◆ Mémoire technique conforme aux caractéristiques techniques du CCP (15%)
- ◆ Délai de livraison (5%)
- ◆ Garantie (5%)
- ◆ Durée de suivi de gamme (5%)

**2 - Prix 50%**

Seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations, demandés dûment complétés et signés.
- Les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- Les candidats n'ayant pas renseigné l'acte d'engagement dans sa totalité, y compris les options.

**Lieu de retrait des dossiers :** Mairie de MAROMME, Secrétariat Général, Place Jean Jaurès –  
BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées :

- sur le site de la Ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (Onglet *Pratique* - Rubrique *Marchés publics*)
- sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

## **Pièces justificatives à produire :**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

**NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6 et NOTI 2 téléchargeables gratuitement.**

Les pièces constitutives de l'offre sont les suivantes :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI 2
- Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
  - ◆ si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
  - ◆ la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - ◆ les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 46 ;
  - ◆ les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du code du travail ;
  - ◆ références.
- Attestations URSSAF
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- R.I.B ou R.I.P
- **Pièces contractuelles à la remise de l'offre :**
  - ◆ l'Acte d'Engagement (A.E.): à compléter par les représentants de l'entreprise dûment habilités, paraphé et signé ;
  - ◆ le cahier des clauses particulières (C.C.P.) à accepter sans modification, paraphé et signé ;
  - ◆ un mémoire technique comprenant :
    1. un devis détaillé de chaque élément mobilier et/ou matériel, classée par type, y compris tous les accessoires nécessaires à la bonne mise en place du mobilier et/ou matériel proposé et comprenant la fourniture, la livraison, le montage et l'installation des mobiliers et/ou matériels proposés, y compris pour l'option 2.
    2. un ou plusieurs schémas d'implantation (plans et images 3D)
    3. un descriptif qualitatif détaillé des mobiliers et fournitures proposés (photographies couleur, dimensions, coloris et description), y compris pour l'option 2.
    4. ainsi qu'un descriptif technique détaillé des mobiliers et fournitures rédigé en français, ainsi que toutes fiches et notices d'utilisation relatives au matériel proposé, y compris pour l'option 2.
    5. pour chaque mobilier, la durée de vie de la gamme, y compris pour l'option 2.
    6. des références similaires du candidat.
    7. les modalités de transports et les délais de livraison.
    8. la garantie des mobiliers
    9. les moyens et ressources mis en œuvre lors de l'installation du mobilier les modalités d'évacuation des cartons et emballage

## **Date limite de remise des offres :**

➤ **le 4 août 2014 à 16 h en Mairie sur documents papier**

**Modalités de remise des offres :** Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

***NE PAS OUVRIR, Offre « AMENAGEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES ET DU CONSEIL »***

et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.  
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **DEMATERIALIZATION :**

➤ **le 4 août 2014 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé**

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse.

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

**La Copie de sauvegarde** (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée.

**Validité des offres :** 120 jours à compter de la date de remise des offres.

**Modification de détails au dossier de consultation :**

La Ville de MAROMME se réserve le droit d'apporter, au plus tard, **cinq jours** avant la date limite fixée pour la remise du pli, des modifications au dossier de consultation. Les entreprises devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever la moindre réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise du pli est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Unité monétaire :** L'Euro.

**Rédaction du marché :** en langue française.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**

**Tél. : 02 32 82 22 03      Télécopie : 02 32 82 22 28**

**E - Mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)**

- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux**

**Tél. : 02 32 82 22 03      Télécopie : 02 32 82 22 28**

**E - Mail : [patrick.gresel@ville-maromme.fr](mailto:patrick.gresel@ville-maromme.fr)**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 48 heures au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**Date d'envoi du présent avis :** Le 9 juillet 2014